



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

CANTINE – ACCUEILS PERISCOLAIRES - ECOLE

Année scolaire : ____ / ____

NOM : MASCULIN

PRENOM : FEMININ

DATE DE NAISSANCE :

ECOLE FREQUENTEE :

Les parents

Mère

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postale :

Ville :

Tel domicile :

Tel portable :

Adresse mail :

Profession :

Employeur :

Tel travail :

Père

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postale :

Ville :

Tel domicile :

Tel portable :

Adresse mail :

Profession :

Employeur :

Tel travail :



Situation de famille : mariés, vie maritale - célibataire - divorcés, séparés - veuf (ve)

Autorité parentale conjointe : oui non

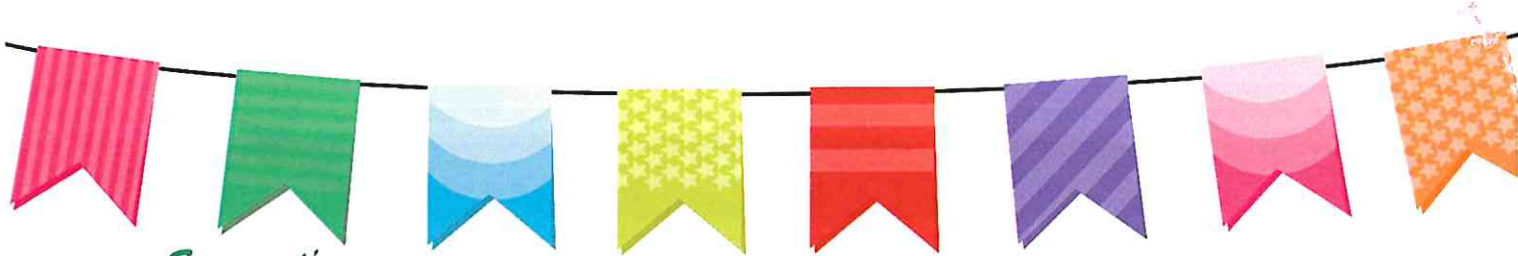
ASSURANCE

N° de Sécurité Sociale couvrant l'enfant : _____

N° d'Allocataire CAF/MSA : _____

Quotient familial : _____

Cotisez-vous à une mutuelle ? oui non Laquelle : _____



En cas d'urgence

Un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

➤ Médecin de famille :

Nom : _____ Numéro de téléphone : _____

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : / /

L'élève porte-t-il des lunettes ? oui non

Si oui, doit-il les porter en classe seulement ? oui non

Autre renseignement(s) utile(s) concernant la santé de votre enfant (allergies, affections à répétition, etc...) :

➤ Personne susceptible de vous contacter rapidement : _____

Téléphone : / / / /

➤ Assurance choisie (fournir l'attestation) : _____

Autorisations parentales

Je soussigné(e) _____, Responsable de l'enfant

Nom Prénom de l'enfant _____ .

➤ **Autorise** le responsable à laisser sortir mon enfant avec les personnes suivantes :
(Personnes autres que les parents susceptibles de prendre l'enfant aux accueils périscolaires ou à la cantine).

<i>Nom Prénom</i>	<i>Lien avec l'enfant</i>	<i>Numéro de Téléphone</i>

➤ **Autorise** le Syndicat de la Côte à utiliser l'image de mon enfant :

- au sein de la structure : Oui Non
- sur le site internet : Oui Non

Toute modification concernant ce dossier devra être signalée par écrit.

Fait à _____, Le _____ Signatures :

La Restauration Scolaire



Les enfants de maternelles TPS PS et MS mangent de 12h00 à 12h45, les enfants de GS, CP, CE1, CE2 mangent à partir de 12h15. Les enfants de CM1 et CM2 mangent à la salle des fêtes de Turquant de 12h30 à 13h20.

Le tarif du repas de cantine est fixé à 0.99€ pour un quotient familial compris entre 0 et 700
Le tarif du repas de cantine est fixé à 1€ pour un quotient familial compris entre 701 et 1500
Le tarif du repas de cantine est fixé à 3.40€ pour un quotient familial supérieur ou égal à 1501

L'inscription à la cantine se fait par mail le lundi matin précédent la semaine concernée.
L'inscription peut se faire pour l'année, le mois ou au jour à l'aide du coupon d'inscription.
Celui-ci est aussi téléchargeable sur le site internet

La facturation est établie tous les mois.

Seules les absences justifiées seront prises en compte pour le remboursement des repas.
Toutefois, les **deux premiers jours ne sont pas remboursés.**

Le menu de cantine est envoyé par mail aux familles, affiché dans les écoles et téléchargeable sur le site.

Un règlement de cantine (ci-joint) est affiché et doit être respecté.

Contact

Edwige FILLON Syndicat de la Côte, Mairie de Turquant
Tel : 02.41.38.11.65 (tapez 2) Email : syndicat-cote@turquant.fr
Site internet : <http://syndicat-cote.fr>



INSCRIPTION A LA CANTINE

Nom : _____ Nombre d'enfant(s) : _____

Prénom(s) : _____

ANNEE oui non OU Mois de _____

Lundi ____/____/____

Mardi ____/____/____

Jeudi ____/____/____

Vendredi ____/____/____

Signature

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

À LA CANTINE



• Avant le repas

- ✎ Je vais aux toilettes et je me lave les mains.
- ✎ Je prends ma serviette et je m'installe à ma place sans bousculade.

• Pendant le repas

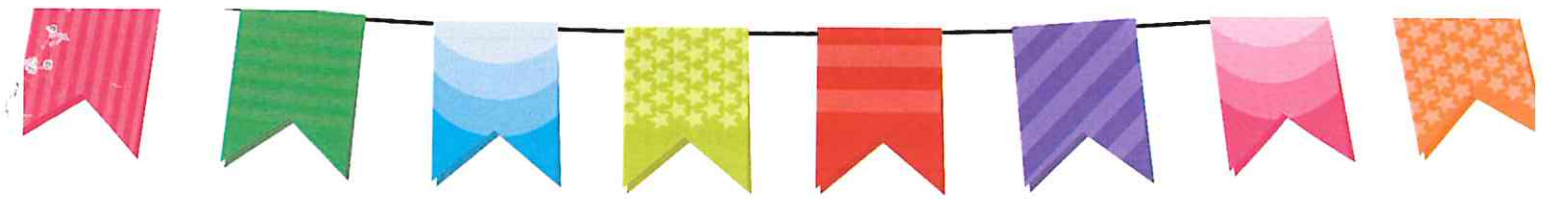
- 🌀 Je ne crie pas et parle à voix basse.
- 🌀 Je ne me lève pas sauf si je suis autorisé.
- 🌀 Je goute à tout même si je n'aime pas.
- 🌀 Je ne gaspille pas et je ne joue pas avec la nourriture.
- 🌀 Je n'abime pas les couverts.
- 🌀 Je respecte le personnel de services et mes camarades ce qui veut dire :
 - Je ne les insulte pas, ne dit pas de mots grossiers et je ne lève pas la main sur eux.
 - Je dis les mots magiques avec le sourire (bonjour, s'il te plait, merci, au-revoir).
 - J'obéis lorsque le personnel me demande quelque chose.
- 🌀 Je mets de l'ordre sur la table à la fin du repas.

• Dans la cours

- ★ Je respecte le matériel.
- ★ Je ne bouscule pas mes camarades.



Si je ne respecte pas les règles, mes parents seront avertis et des sanctions pourront être prises.



Accueils Péricolaires

Deux lieux d'accueils périscolaires sont ouverts aux enfants du RPI

- **Turquant** : Salle annexe de la cantine
 - ☞ Le matin de 7h00 à 9h00
 - ☞ Le soir de 17h00 à 19h00 **sauf le vendredi 18h00**
- Tel : 02.41.50.70.83



- **Souzay-Champigny** : Salle polyvalente de l'école de Souzay-Champigny
 - ☞ Le soir de 17h00 à 18h30 **sauf le vendredi 18h00**
- Tel : 09.88.77.31.32

Contact **CONSVM** Emilie
accueilperiscolaire.direction@gmail.com

Fonctionnement

Les inscriptions se font auprès des responsables des accueils du lundi au jeudi précédent de la semaine concernée à l'aide du coupon d'inscription qui est téléchargeable sur le site internet ou en envoyant un mail : accueilperiscolaire.direction@gmail.com. Un projet pédagogique a été établi en lien avec l'accueil de loisirs Loire et Coteau (www.loire-et-coteau.fr)

Des exclusions temporaires ou définitives peuvent être prononcées pour l'indiscipline, détériorations du matériel et non paiements de sommes dues.

Facturation

La facturation est mensuelle. Toute demi-heure commencée est due.

La participation des parents est facturée selon leur quotient familial :

- ☞ Inférieur à 396 : 1,65 € de l'heure
- ☞ Supérieur ou égal à 396 : 2,00 € de l'heure



✂.....

INSCRIPTION ACCUEIL PERISCOLAIRE

Accueil périscolaire de :

Nom : Prénom(s) d(s) enfant(s) :

Nombre d'enfant(s) :

Semaine du / / au / / Année

JOUR	MATIN		SOIR	
	Heure début	Heure fin	Heure début	Heure fin
LUNDI				
MARDI				
JEUDI				
VENREDI				

Signature

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SYNDICAT DE LA COTE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre BANQUE à débiter votre compte conformément aux instructions du SYNDICAT DE LA COTE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 95 CAN 480584 (cantine)

FR 95 GAR 480584 (garderie)

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : SYNDICAT DE LA COTE

Adresse : MAIRIE DE TURQUANT

Code postal : 49730

Ville : TURQUANT

Pays :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPT DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par SYNDICAT DE LA COTE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différent directement avec TURQUANT.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.